



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 30 mai 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 22 mai 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, David Le Doussal, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Martine Brézac

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Danièle Kha
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Michaël Quernez
Yvette Metzger a donné pouvoir à Michel Forget
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot (à partir de 20h40)
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gildas Le Bozec

2. **PROJET D'ACQUISITION ET DECONSTRUCTION D'UNE MAISON SITUÉE
5 - RUE DES FORGERONS : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU FONDS
DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS (FFRNM)**

Exposé :

Une maison d'habitation, située 5 rue des Forgerons, sur un terrain cadastré BC n°140 d'une surface de 544 m², est construite sur une ancienne carrière remblayée de matériaux très hétérogènes.

Elle présente de larges fissures très préjudiciables. Des études géotechniques réalisées par la société FONDASOL confirment une trop faible portance du sol et concluent à la nécessité d'engager des travaux de reprise en sous-sol trop coûteux eu égard à la valeur de la maison.

Le montant de l'acquisition et de la déconstruction est évalué à 69 468,80 € et peut être financé par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) au taux de 100 %.

Le coût de cette opération s'établit comme suit :

- diagnostic effectué par FONDASOL	:	3 086,40 € TTC
- acquisition maison et terrain (France Domaine : 30 000 €, compromis de vente 32 000 €)	:	32 000,00 € TTC
- frais de notaire	:	3 000,00 € TTC
- diagnostic amiante (facture SOCOTEC)	:	1 440,00 € TTC
- déconstruction habitation (devis SOTRAMA)	:	29 942,40 € TTC
Coût total	:	69 468,80 € TTC

Préalablement à la mise en œuvre de ce projet d'acquisition et de déconstruction, il est nécessaire de solliciter l'intervention financière du FPRNM.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de prévention des risques des risques naturels majeurs en vue de financer l'acquisition et la déconstruction de cette habitation.

Avis favorable des commissions « politique de la ville et environnement » et « eau et lutte contre les inondations » du 19 mai 2017.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 23 mai 2017

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michael QUÉRNEZ.